

 <p>Badminton Centre Val de Loire Ligue Régionale Axe JOUER</p>	<h1>Championnat Régional JEUNES</h1> <h2>Cahier des Charges</h2>	Règlement
		Adoption au Conseil d'Administration du jj/09/2023 Mise en application : saison 2023-2024 Validé par la Présidente de la Ligue
		Nombre de pages : 11 pages
		Diffusion à : <ul style="list-style-type: none"> - Membres du Conseil d'Administration - Membres de la Commission Régionale Jeunes - Présidents de Comités Départementaux - Présidents de Clubs

Les enjeux de cette compétition sont de :

- Permettre aux meilleurs jeunes de la région Centre-Val de Loire de se confronter afin de favoriser leur épanouissement vers une pratique de haut niveau,
- Décerner les titres de champions régionaux,
- Développer le badminton localement en impulsant une dynamique événementielle,
- Diffuser une image positive du badminton au travers d'une compétition crédible.

Le championnat régional Jeunes vise donc des objectifs sportifs mais constitue également un des supports de développement de notre sport dans la région Centre-Val de Loire.

Article 1. Étendue du règlement

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participations, les modalités d'engagement et le déroulement de l'ensemble de la compétition dénommée « Championnat régional jeunes ».

Article 2. Textes de référence

Le Championnat Régional Jeunes se déroulent selon les règles conjointes de la Badminton World Fédération (BWF) et de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Elles sont complétées par le présent cahier des charges (règlement) et si nécessaire par les règlements complémentaires.

Article 3. Rétroplanning

Avant la compétition

Avant J-90 : Validation des Juges-Arbitres par la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLTO)

J-65 : Création de la compétition sur le logiciel Badnet

J-60 : Constitution du dossier d'inscription par la Ligue en partenariat avec l'organisateur
Envoi du dossier par la Ligue à tous les Comités Départementaux et clubs de la Ligue
Mise en ligne sur le site de la Ligue et la page des réseaux sociaux dédiée

J-56 : Date de prise en compte du CPPH à J-8 semaines pour déterminer les qualifiés en simple
(<https://www.myffbad.fr/recherche/les-tops>)

- Les 12 premiers au classement régional de simple en benjamins et en minimes
- Les 6 premiers au classement régional de simple en cadets et en juniors

La semaine (vendredi 23h59 dernier délai) qui succède les championnats départementaux : Envoi par les comités de « la liste des représentants par comité » via l'Annexe 3 par mail à l'adresse suivante : prefiliere@badmintoncvl.fr

Mise en ligne sur le site de la Ligue et la page des réseaux sociaux dédiée

- J-15** : Date limite d'inscription par les clubs ou les comités (à réaliser via Badnet)
- J-15** : Date de prise en compte du CPPH pour définir les têtes de séries et réaliser la constitution des tableaux
- J-14** : Date du tirage au sort
- J-7** : Avec accord des Juges-Arbitres de la compétition, envoi des convocations aux clubs inscrits avec le plan (ou adresse)

Après la compétition

- J+3** : Le GEO principal (le responsable de la commission jeunes) importe via Badnet sur Poona le fichier des résultats de la compétition dans un délai de 3 jours suivant la compétition
- J+5** : Le Juge-Arbitre Principal de la compétition rédige son rapport dans Poona et le transmet un délai de 5 jours suivant la compétition par courriel adressé au secrétariat de ligue secretariat@badmintoncvl.fr et copie au responsable des jeunes prefiliere@badmintoncvl.fr
- Dans tous les cas, le juge-arbitre doit conserver une copie du fichier des résultats de la compétition et une copie de son rapport
- J+7** : Les résultats sont alors pris en compte pour les classements fédéraux, sauf si l'instance compétente décide de ne pas valider les résultats
- J+30** : Sans information contraire des instances ayant autorisé la compétition, le tournoi est homologué à J+30 au vu du rapport du Juge-Arbitre

Article 4. Lieux et date

4.1. Attribution de la compétition

Un appel à candidature est réalisé en fin de saison précédente auprès de tous les comités départementaux et clubs de la région Centre-Val de Loire.

4.2. Date

Il est impératif qu'un minimum de compétitions jeunes ait lieu au sein de la ligue régionale Badminton Centre-Val de Loire sur ce même week-end.

La Fédération fixe dans son calendrier fédéral de la saison concernée une date butoir pour réaliser les Championnats Régionaux Jeunes aux ligues régionales.

Article 5. Critères de participation

5.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer au Championnat Régional Jeunes les joueurs licenciés à la Fédération et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates du Championnat Régional Jeunes.

5.2. Provenance

Ne sont admis que les joueurs licenciés dans un club de la région Centre-Val de Loire.

5.3. Catégorie d'âge

Les joueurs peuvent participer au championnat régional dans leur catégorie d'âge, ou dans une catégorie d'âge supérieure à condition que les critères de qualification le leur permettent.

Dans ce cas, le joueur devra s'inscrire dans la même catégorie pour toutes les disciplines.

La qualification au Championnat Régional Jeunes devra être acquise :

- soit par qualification directe au CPPH à J-8 semaine
- soit par les Championnats Départementaux Jeunes dans la catégorie d'âge correspondante par la présence du joueur sur la liste des qualités/sélectionnés dans le document « Représentants comité jeunes »
- soit de manière exceptionnelle sur proposition de l'Equipe Technique Régionale de la ligue Centre-Val de Loire

5.4. Sélection pour la phase suivante

Cf. au Règlement du Championnat de France Jeunes de la saison en cours.

Règles de sélection pour la phase qualificative et la phase finale au Championnat de France Jeunes.

5.4.1. Pour les benjamins (U13)

Les joueurs et joueuses suivants participent à la phase qualificative en simple :

- Les champions régionaux pour les ligues métropolitaines ou le joueur ayant atteint le stade du tableau le plus avancé (vainqueur, finaliste, 3^{ème}, 4^{ème}) lors du championnat régional n'étant pas qualifié pour la phase finale.
- Dans le cas où les 4 joueurs, joueuses ayant atteint les demi-finales seraient qualifiés pour la phase finale, le choix du joueur, joueuse se fera entre les ¼ de finalistes dans l'ordre du CPPH à date du championnat régional.

Les joueurs et joueuses suivants participent à la phase qualificative en double et mixte :

- Les paires championnes régionales inscrites aux championnats de France ou la paire inscrite aux championnats de France ayant atteint le stade du tableau le plus (vainqueur, finaliste, 3^{ème}, 4^{ème}) lors du championnat régional n'étant pas qualifié pour la phase finale.
- Dans le cas où les 4 paires ayant atteint les demi-finales seraient qualifiées pour la phase finale, le choix de la paire se fera entre les ¼ de finalistes dans l'ordre du CPPH à date du championnat régional.

5.4.2. Pour les minimes (U15) et les cadets (U17)

Les joueurs et joueuses suivants participent à la phase qualificative en simple :

- Les champions régionaux pour les ligues métropolitaines ou le joueur ayant atteint le stade du tableau le plus avancé (vainqueur, finaliste, 3^{ème}, 4^{ème}) lors du championnat régional n'étant pas qualifié pour la phase finale.
- Dans le cas où les 4 joueurs, joueuses ayant atteint les demi-finales seraient qualifiés pour la phase finale, le choix du joueur, joueuse se fera entre les ¼ de finalistes dans l'ordre du CPPH à date du championnat régional.

Les joueurs et joueuses suivants participent à la phase qualificative en double et mixte :

- Les paires championnes régionales inscrites aux championnats de France ou la paire inscrite aux championnats de France ayant atteint le stade du tableau le plus avancé (vainqueur, finaliste, 3^{ème}, 4^{ème}) lors du championnat régional n'étant pas qualifié pour la phase finale.
- Dans le cas où les 4 paires ayant atteint les demi-finales seraient qualifiées pour la phase finale, le choix de la paire se fera entre les ¼ de finalistes dans l'ordre du CPPH à date du championnat régional.

Les champions et vice-champions régionaux doivent être issus d'un championnat régional régulier, c'est à dire dont les tableaux ont été autorisés et se sont réellement déroulés. Un tableau annulé par manque de participants ou comprenant moins de 3 joueurs/paires ne pourra donc pas proposer de champions et vice-champions régionaux.

5.5. Modalités de sélection pour le Championnat Régional Jeunes

5.5.1. Simples

pour la catégorie POUSSIN (U11)

Le tableau limité à 24 joueurs ou joueuses.

pour la catégorie BENJAMIN (U13)

Le nombre de joueurs admis est restreint à un maximum de **24 joueurs** sélectionnés comme suit :

- les 12 premiers inscrits au CPPH de simple à J-8 semaines du Championnat Régional Jeunes
- les 2 représentants par Comité Départemental en dehors de la liste des qualifiés fixée par la ligue ci-dessus,
 - o si possible sur la base des Championnats Départementaux (2 x 6 départements = 12 joueurs).
 - o Les vainqueurs et finalistes des Championnats Départementaux Jeunes ou les 2 joueurs ayant atteint le stade du tableau le plus avancé (vainqueur, finaliste, 3^{ème}, 4^{ème}) lors du Championnat Départemental Jeunes n'étant pas qualifié pour le Championnat Régional Jeunes.
 - o Dans le cas où les 4 joueurs, joueuses ayant atteint les demi-finales seraient qualifiés pour le Championnat Régional Jeunes, le choix du joueur, joueuse se fera entre les ¼ de finalistes dans l'ordre du CPPH à date du Championnat Départemental Jeunes.
- 1 invitation exceptionnelle ETR pour un joueur de catégorie POUSSIN

pour la catégorie MINIME (U15)

Le nombre de joueurs admis est restreint à un maximum de **18 joueurs** sélectionnés comme suit :

- les 4 premiers inscrits au CPPH de simple à J-8 semaines du Championnat Régional Jeunes
- 2 représentants par Comité Départemental en dehors de la liste des qualifiés fixée par la ligue ci-dessus,
 - o si possible sur la base des Championnats Départementaux (2 x 6 départements = 12 joueurs).
 - o Les vainqueurs et finalistes des Championnats Départementaux Jeunes ou les 2 paires ayant atteints le stade du tableau le plus avancé (vainqueur, finaliste, 3^{ème}, 4^{ème}) lors du Championnat Départemental Jeunes n'étant pas qualifié pour le Championnat Régional Jeunes.
 - o Dans le cas où les 4 paires ayant atteint les demi-finales seraient qualifiées pour le Championnat Régional Jeunes, le choix de la paire se fera entre les ¼ de finalistes dans l'ordre du CPPH à date du Championnat Départemental Jeunes.
- 2 invitations ETR ou si pas besoin 2 qualifiés supplémentaires au CPPH

pour la catégorie CADET (U17)

Le nombre de joueurs admis est restreint à un maximum de **16 joueurs** sélectionnés comme suit :

- les 6 premiers inscrits au CPPH de simple à J-8 semaines du Championnat Régional Jeunes,

- 1 représentant par Comité Départemental en dehors de la liste précédente, si possible sur la base du Championnat Départemental (1 x 6 départements = 6 joueurs). Au cas où un Comité Départemental n'aurait pas de représentant, le joueur suivant au CPPH, parmi les licenciés de la Ligue sera repêché.
- 4 invitations ETR ou si pas besoin 4 qualifiés supplémentaires au CPPH

pour la catégorie JUNIOR (U19)

Le nombre de joueurs admis est restreint à un maximum de **16 joueurs** sélectionnés comme suit :

- les 6 premiers inscrits au CPPH de simple à J-8 semaines du Championnat Régional Jeunes,
- 1 représentant par Comité Départemental en dehors de la liste précédente, si possible sur la base du Championnat Départemental (1 x 6 départements = 6 joueurs). Au cas où un Comité Départemental n'aurait pas de représentant, le joueur suivant au CPPH, parmi les licenciés de la Ligue sera repêché.
- 4 invitations ETR ou si pas besoin 4 qualifiés supplémentaires au CPPH

5.5.2. Doubles Hommes & Doubles Dames

Pour l'ensemble des catégories, le nombre de paires admises est restreintes à un maximum de **12 paires**.
Pas de compétition en double pour les poussins.

Un joueur qualifié en simple n'est plus qualifié automatiquement en double. Il devra également se qualifier en double :

- soit par le biais du Championnat Départemental Jeunes
- soit au CPPH
- soit par une invitation ETR

Qualifiés :

- les 4 premières paires inscrites au CPPH en double à J-8 semaines du Championnat Régional Jeunes
- 1 paire qualifiée par Comité Départemental en dehors de la liste précédente, si possible sur la base du Championnat Départemental (1 x 6 départements = 6 paires). Au cas où un Comité Départemental n'aurait pas la possibilité d'engager une paire, la paire suivante au CPPH, parmi les licenciés de la Ligue sera repêchée.
- 2 invitation ETR ou si pas besoin 2 paires qualifiées supplémentaires au CPPH

La cote (CPPH) prise en compte pour la constitution des tableaux est celle en vigueur à la date du tirage au sort.

5.5.3. Mixtes

Pour l'ensemble des catégories, le nombre de paires admises est restreintes à un maximum de **12 paires**.
Pas de compétition en mixte pour les poussins.

Un joueur qualifié en simple n'est plus qualifié automatiquement en mixte. Il devra également se qualifier en double :

- soit par le biais du Championnat Départemental Jeunes
- soit au CPPH
- soit par une invitation ETR

Qualifiés :

- les 4 premières paires inscrites au CPPH en mixte à J-8 semaines du Championnat Régional Jeunes
- 1 paire qualifiée par Comité Départemental en dehors de la liste précédente, si possible sur la base du Championnat Départemental (1 x 6 départements = 6 paires). Au cas où un Comité Départemental n'aurait pas la possibilité d'engager une paire, la paire suivante au CPPH, parmi les licenciés de la Ligue sera repêchée.
- 2 invitation ETR ou si pas besoin 2 paires qualifiées supplémentaires au CPPH

La cote (CPPH) prise en compte pour la constitution des tableaux le jour du tirage au sort est la même que celle prise en compte à J-8 semaines du Championnat Régional pour définir les qualifiés au CPPH.

5.5.4. Remplaçants au Ligue Jeunes

Les joueurs/paires inscrits mais non qualifiés dans les tableaux selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classée par ordre décroissant au CPPH (par addition des points des 2 joueurs pour une paire de double).

5.5.5. Départage des joueurs (ou paires) en cas d'égalité

- Critère n°1 : au classement Circuit Régional Jeunes.
- Critère n°2 : au CPPH, c'est le joueur ou la paire ayant le (ou la) plus jeune qui est qualifié(e).

5.6. Liste des représentants (Annexe 3)

Chaque Comité devra envoyer la liste des joueurs sélectionnés la semaine (vendredi 23h59 dernier délai) succédant aux Championnats Départementaux (via le document « Représentants Comité Jeunes » et UNIQUEMENT ce document).

Ce document sera envoyé aux comités par la Ligue dans la semaine qui précédera les Championnats Départementaux. Il sera également disponible sur la page Badnet du Championnat Régional Jeunes.

Article 6. Inscriptions

6.1. Montant

Le montant de l'inscription est fixé dans l'annexe financière de la Ligue.

6.2. Modalités

Seules les inscriptions réalisées par le biais de Badnet via un compte club seront prises en compte.

La date limite d'inscription est fixée à J-15 jours avant la compétition.
Les inscriptions seront à payer par virement à réception de la facture.

6.3. Validation et publication des listes

La validité des inscriptions est contrôlée par la Ligue.

La liste des joueurs et paires qualifiés et remplaçants est diffusée au x comités et clubs à J-8 semaines avant la compétition. La liste définitive des qualifiés fait apparaître le critère de qualification retenu pour chaque joueur ou paire et sera indiquée la liste des remplaçants classés par rapport au CPPH à J-15 de la compétition.

6.4. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné pour la compétition [sur le formulaire d'inscription (ou dans la procédure d'inscription en ligne)] et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le Juge-Arbitre interdira la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au Juge-Arbitre lors du pointage des présents.

Article 7. Déroulement de la compétition

7.1. Répartition des rôles (Annexe 1)

L'organisation de la compétition est prise en charge par la Ligue Régionale Badminton Centre-Val de Loire associée à un organisateur (Comité Départemental ET/OU un ou plusieurs de ses clubs) qui accueillera la compétition.

La Ligue Régionale Badminton Centre-Val de Loire et l'organisateur (Comité Départemental ET/OU un ou plusieurs de ses clubs) réaliseront un travail collectif.

L'organisateur sera valorisé financièrement en fonction des critères respecter indiqués dans l'annexe 2.

7.2. Infrastructures (Annexe 1)

Le nombre total de terrains souhaité est de 12 au minimum et la compétition pourra se dérouler sur 3 salles en cas de besoin. Les différents gymnases doivent être adaptés à la pratique du badminton.

Les salles devront être présentées agréablement (présence de bacs pour les joueurs, si possible, séparation entre les terrains, plantes vertes...).

Les matchs de la catégorie POUSSIN et MINIBAD doivent se dérouler sur des terrains adaptés (filet à 1m40).

Des chaises d'arbitre pour les officiels devront être mises en place par l'organisateur, sur la plupart des terrains si possible.

7.3. Constitution des tableaux

La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses des catégories :

POUSSIN	BENJAMIN	MINIME	CADET	JUNIOR
---------	----------	--------	-------	--------

La compétition est également ouverte à la catégorie POUSSIN uniquement en simple. Aucun titre de champion régional n'est décerné pour cette catégorie d'âge.

Les tableaux proposés sont le Simple Messieurs, le Simple Dames, le Double Messieurs, le Double Dames et le Double Mixte. Les POUSSINS ne peuvent s'inscrire qu'en simple.

Inscription possible sur les 3 tableaux pour les catégories BENJAMIN, MINIME, CADET et JUNIOR.

Poules souhaitées puis élimination directe, dans le respect de la limite de 8 matchs / jour / joueur en simple. Les tableaux de doubles et mixtes se dérouleront en élimination directe sauf si nombre de paires insuffisant imposant des tableaux en poule.

7.4. Tirage au sort

Le niveau de séparation à prendre en compte au moment du tirage au sort du championnat régional est le **COMITÉ** du joueur.

7.5. Remplacements et promotions

A définir

Si un joueur après le tirage au sort est dans l'incapacité de participer au Championnat Régional Jeunes, celui-ci doit en faire part à l'organisateur au plus vite.

En cas de forfait d'un joueur avant le début d'un tableau de double ou mixte, le joueur restant devra prévenir de sa participation ou non au tableau concerné. Il pourra alors choisir un partenaire remplaçant parmi les joueurs inscrits sur la liste d'attente dans le tableau concerné.

Après publication des tableaux, le joueur doit alors envoyer, dans les 5 jours suivants la compétition, un justificatif à la Ligue Badminton Centre- Val de Loire.

7.6. Horaires

- L'accueil des joueurs se fait à partir de **8h00** le samedi.
- Début de la compétition à **9h00** le samedi.
- Fin suggérée des matchs à **20h00** le samedi pour les catégories POUSSIN et BENJAMIN si possible.

L'organisation prévisionnelle des tableaux sera la suivante :

		Matin	Après-Midi
Tableaux	Samedi	SH et SD (phase préliminaire) SH Poussin (phase préliminaire)	SH et SD (phase finale) SH Poussin (phase finale) et Mx (phase préliminaire) <i>si nécessaire</i>
	Dimanche	DH et DD (tableau entier)	Mx (tableau entier) ou Mx (phase finale) <i>si phase préliminaire le samedi</i>

Fin de la compétition recommandée vers **18h00** le dimanche.

7.7. Officiels Techniques

Le Juge-Arbitre, ainsi que ses adjoints, sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

Le Comité d'Organisation invitera les arbitres (de préférence sur le département accueillant la compétition) et la ligue prendra en charge les indemnités des Officiels Techniques (Juges-Arbitres et Arbitres).

7.8. Convocations

Les convocations seront publiées et envoyées dans la semaine précédant la compétition.

Article 8. Développement durable et citoyenneté

La FFBaD a inscrit le développement durable et la citoyenneté comme des objectifs prioritaires du badminton en France, en particulier dans le cadre de l'axe 3 de son projet fédéral : « **Participer aux engagements sociétaux** ». Elle encourage les comités d'organisation à mettre en œuvre une **compétition éco-responsable**.

Pour une compétition, le développement durable s'inscrit en transversalité dans tous les secteurs de l'organisation en cohérence avec ses 3 piliers :

Ecologie

Economie

Social

Cela peut se traduire par exemple par :

- **Le mode de gouvernance** : inscrire le développement durable dans les objectifs de l'organisation de l'événement, créer un secteur dédié dans le comité d'organisation avec un responsable désigné, valoriser les bénévoles, associer les partenaires à la démarche...
- **Une économie adaptée** : favoriser le développement économique local et durable (choix des fournisseurs, hôtels adhérant à une démarche d'éco-responsabilité, tourisme responsable, etc.), sélectionner des produits respectant des normes acceptables (équitables, durables, de qualité, etc.), développer des actions de solidarité...

- **La formation et l'éducation** : profiter des conventions avec le monde scolaire pour inviter des élèves à participer à l'événement (faire des exposés sur le badminton dans les écoles, assister à l'événement, être scoreur ou juge de ligne, jeunes reporters ou organisateur, valoriser le vivre-ensemble grâce à la pratique sportive, éveiller au fair-play et à la diversité grâce au sport...), créer une dynamique bénévole pour ouvrir le sport sur la société, former des bénévoles à l'organisation d'événements, organiser des regroupements d'entraîneurs locaux, sensibiliser à l'éco-responsabilité et à la santé, assurer un héritage après l'événement.
- **Le respect de l'environnement** : mettre en œuvre un tri sélectif sur le lieu de l'événement, limiter la production de déchets, optimiser son programme de transport (co-voiturage, véhicules électriques, transports en commun...). Favoriser les relations avec des producteurs locaux et prendre en compte la saisonnalité dans ses démarches notamment dans la gestion de la restauration, limiter le gaspillage alimentaire par exemple à l'aide d'un réfrigérateur accessible à tous...
- **La sensibilisation du grand public** : les compétitions sont un lieu privilégié pour valoriser des bonnes pratiques et transmettre des messages pédagogiques sur l'impact de la pratique sur l'environnement, mais aussi sur les bénéfices sociaux, éducatifs et sanitaires de la vie associative ; proposer des activités ludiques pour éveiller aux causes sociétales permet d'animer l'événement en marge de la compétition.

Mise en œuvre : Il est fortement recommandé à l'organisateur désigné (comité, et/ou club) de postuler sur le site fédéral pour le label fédéral **ECOBaD** au moins 2 mois avant la compétition :

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/developpement-durable/label/formulaire-ecobad/>

Pour le label ECOBaD, tous les renseignements sont disponibles sur le site fédéral :

<http://www.ffbad.org/espacesdedies/developpement-durable/label/infos-ecobad/>

Un guide opérationnel « **Organisation d'une Manifestation de Badminton Eco-Responsable** » ainsi que des fiches pratiques sont disponibles sur le site fédéral :

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/developpement-durable/outils/fiches/>

Article 9. Pendant la compétition (règlement particulier)

9.1. Pointage

Tout participant doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

9.2. Absence pendant la compétition

Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord des Juges-Arbitres et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son prochain match. Il devra aussi signaler son retour.

9.3. Tenue

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera demandée et exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès des Juges-Arbitres muni d'un justificatif écrit.

9.4. Volant Officiel

Le volant officiel est en vente dans la salle et celui-ci est à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs.

Ces volants seront à la charge des joueurs à parité.

9.5. Échéancier

Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre ou son adjoint pour trancher les litiges et celui-ci désignera si possible.

9.6. Accès aux terrains

À l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 min de préparation pour débiter le match (test de volants inclus). Tout joueur non présent sur le terrain 5 min après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs (uniquement aux pauses réglementaires), les officiels techniques et le comité d'organisation.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du Comité d'Organisation.

9.7. Règles de coaching

Par dérogation aux règles du jeu, le conseil aux joueurs participant à des compétitions réservées aux jeunes est réglementé selon les modalités suivantes :

- Le conseil aux joueurs entre les points n'est pas autorisé pour les tableaux réservés aux catégories POUSSIN et MINIBAD...).
- Le conseil aux joueurs entre les points est autorisé pour les tableaux réservés aux catégories BENJAMIN et plus (BENJAMIN, MINIME, CADET, JUNIOR...).
- Le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets) est autorisé.

Pour les catégories Minibad et Poussins, une personne pourra être présente pour aider au scoring, au positionnement des joueurs.

9.8. Médical

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

9.9. Droit à l'image

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

9.10. Buvette

Pour chaque compétition une buvette avec prix modérés, est tenue par le comité d'organisation.

Article 10. Application du présent règlement

10.1. Acceptation

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Toute participation à la compétition requiert la lecture et implique l'acceptation du présent règlement, lequel sera consultable et affiché dans la salle et devra respecter le règlement intérieur propre à la salle.

10.2. Application

La Ligue et l'organisateur sont chargés de l'application conforme du présent règlement.

Le secteur en charge des compétitions jeunes supervise ces opérations et, le cas échéant, donne l'interprétation à donner à certains aspects du règlement ou du championnat.

Toute question excédant les limites de la délégation qui est attribuée au secteur mentionné est transmise à l'instance dirigeante de la Ligue pour décision.